

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 11 du 11 février 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

ARRÊTÉ

fixant, au sein de la direction générale de l'armement, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier et de deuxième niveau.

Du 07 janvier 2022

ARRÊTÉ fixant, au sein de la direction générale de l'armement, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier et de deuxième niveau.

Du 07 janvier 2022

NOR A R M A 2 2 0 0 8 2 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Arrêté du 19 février 2010 fixant, au sein de la direction générale de l'armement, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier et de deuxième niveau.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [710.4.6.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4137-4, R. 4137-10 et R. 4137-25 ;

Vu le code de justice militaire, notamment son article L. 311-13 ;

Vu le décret N° 2009-1180 du 5 octobre 2009 fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 21) ;

Vu le décret N° 2018-764 du 30 août 2018 relatif à l'agence de l'innovation de défense (JO n° 200 du 31 août 2018, texte n° 15) ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 portant organisation du système de normalisation au sein du ministère de la défense (JO n° 163 du 17 juillet 2010, texte n° 35) ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2013 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Centre de prestations de proximité des ressources humaines » de la direction générale de l'armement (JO n° 131 du 8 juin 2013, texte n° 33) ;

Vu l'arrêté du 30 août 2018 portant organisation de l'agence de l'innovation de défense (JO n° 200 du 31 août 2018, texte n° 17) ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement (n.i. BO ; JO n° 303 du 31 décembre 2019, texte n° 28) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2021 portant création de l'agence du numérique de défense (n.i. BO ; JO n° 104 du 4 mai 2021, texte n° 4),

Arrête :

Art. 1er. Au sein de la direction générale de l'armement (DGA), les autorités exerçant les fonctions énumérées en annexe au présent arrêté sont investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau, à l'égard des militaires placés sous leur commandement ou qui leur sont rattachés.

Lorsque l'une des autorités mentionnées dans les colonnes : « autorité militaire de premier niveau » (AM1) ou « autorité militaire de deuxième niveau » (AM2) de cette annexe n'a pas la qualité de militaire, la compétence correspondante est exercée par son adjoint militaire le plus ancien dans le grade le plus élevé, ou à défaut, par l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé placé sous ses ordres.

Lorsqu'un militaire servant au sein d'un organisme figurant en annexe au présent arrêté ne relève d'aucune AM1 identifiée dans la colonne correspondante de cette annexe, l'exercice du pouvoir disciplinaire d'AM1 est attribué à l'adjoint militaire de l'AM2 de cet organisme, ou à défaut, à l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé placé sous les ordres de l'AM2.

Sans préjudice des situations particulières faisant l'objet du dernier tableau annexé, le directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement est, en sa qualité de gestionnaire des corps militaires de l'armement, investi du pouvoir disciplinaire d'AM2 à l'égard des militaires de la DGA qui ne sont rattachés à aucune autorité militaire de ce niveau en application des dispositions du présent article ou des arrêtés pris en application de l'article R4137-10 du code de la défense. Le sous-directeur de la mobilité et du recrutement, placé sous les ordres de ce directeur, est, dans ce cas, investi du pouvoir disciplinaire d'AM1.

Art. 2. [L'arrêté du 19 février 2010](#) fixant, au sein de la direction générale de l'armement, la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier et de deuxième niveau est abrogé.

Art. 3. Le délégué général pour l'armement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le délégué général pour l'armement,

Joël BARRE.

ANNEXE

ANNEXE.

**LISTE DES AUTORITÉS MILITAIRES DE PREMIER NIVEAU (AM1) ET DE DEUXIÈME NIVEAU (AM2)
INVESTIES DU POUVOIR DISCIPLINAIRE À L'ÉGARD DES MILITAIRES PLACÉS SOUS LEUR
COMMANDEMENT OU QUI LEUR SONT RATTACHÉS.**

ORGANISMES		AM1	AM2
Militaires placés sous le commandement direct du délégué général pour l'armement ou de ses adjoints ou appartenant à un bureau ou une entité relevant directement de cette autorité		Chef du cabinet du délégué général	Directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement
Inspection de l'armement		Inspecteur le plus ancien dans la fonction	Chef de l'inspection
Agence de l'innovation de défense (AID)		Directeur adjoint	Directeur de l'agence
Agence du numérique de défense (AND)		Directeur adjoint	Directeur de l'agence
Direction des opérations (DO)	Administration centrale : - mission de supervision de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR)	Chef de mission	
	- sous-direction de la conduite des opérations d'armement - sous-direction des affaires générales et de la qualité	Sous-directeur	

	<p>Organismes extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - service des achats d'armement (S2A) - service du maintien en condition opérationnelle (SMCO) - unité de management Avions de chasse et équipements (UM ACE) - unité de management Cœlacanthe (UM COE) - unité de management Horus (UM HOR) - unité de management Nucléaire, biologique et chimique (UM NBC) - unité de management Opérations d'armement terrestres (UM TER) - unité de management Opérations d'armement navales (UM NAV) - unité de management Avions de missions et de support (UM AMS) - unité de management Opérations d'armement hélicoptères et missiles (UM HMI) - unité de management Connectivité cyber espace renseignement (UM C2ER) - établissement de contrôle de Cherbourg (ETAC) 	<p>Directeur ou chef de l'organisme</p>	<p>Directeur</p>	
<p>Service d'architecture du système de défense (SASD)</p>	<p>Administration centrale :</p>	<p>Adjoint militaire de l'AM2, et à défaut, l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé placé sous les ordres de l'AM2</p>	<p>Chef du service</p>	
	<p>Organisme extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centre d'analyse technico-opérationnelle de défense (CATOD) 	<p>Directeur du centre</p>		

Service des affaires industrielles et de l'intelligence économique (S2IE)	Administration centrale : - sous-direction des petites et moyennes entreprises - sous-direction de la stratégie industrielle, de l'intelligence économique et de la propriété intellectuelle - sous-direction aéronautique-missiles-espace - sous-direction électronique/numérique-terrestre-naval	Sous-directeur	Chef du service
	Organisme extérieur DGA Intelligence technique et économique (DGA ITE)	Chef de l'organisme	
Direction du développement international (DI)	Sous-directions à compétence géographique : - sous-direction Europe occidentale et Amérique du Nord - sous-direction Europe centrale et orientale et Amérique du Sud - sous-direction Afrique et Moyen-Orient - sous-direction Asie-Pacifique Service des procédures d'exportation et des moyens : - sous-direction du contrôle export - sous-direction de la gestion et de la qualité	Sous-directeur Chef du service	Directeur
	Administration centrale : Sous directions : - sous-direction des prestations - sous-direction du soutien à la production Service technique Organisme extérieur : DGA Ingénierie des projets (DGA IP)	Sous-directeur Chef du service	
Direction technique (DT)			

	<p>Service à compétence nationale (SCN) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centre de prestations de proximité des ressources humaines (CPP-RH) 	<p>Directeur du centre</p>	
<p>Service central de la modernisation et de la qualité (SMQ)</p>	<p>Administration centrale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sous-direction des systèmes de management - sous-direction des sites et de l'environnement - bureau des affaires générales 	<p>Sous-directeur</p> <p>Adjoint au chef de service</p>	<p>Chef du service</p>
	<p>Organismes extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - service de la qualité (SQ) - service des systèmes numériques de l'armement (S2NA) 	<p>Directeur ou chef de l'organisme</p>	
	<p>Autre organisme : Centre de normalisation de défense (CND)</p>	<p>Directeur du centre</p>	
<p>Service de la sécurité de défense et des systèmes d'information (SSDI)</p>	<p>Administration centrale</p>	<p>Adjoint militaire de l'AM2 et à défaut, l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé placé sous les ordres de l'AM2</p>	<p>Chef du service</p>
	<p>Organisme extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centre de la sécurité de défense et des systèmes d'information (CSDSI) 	<p>Chef du centre</p>	

Département central d'information et de communication	Département central d'information et de communication	Adjoint militaire de l'AM2 et à défaut, l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé placé sous les ordres de l'AM2	Chef du département
	Organisme extérieur : - service extérieur de la communication	Chef du service	
Écoles sous tutelle de la DGA Militaires et élèves, officiers ou aspirants, affectés dans ces écoles, sauf en ce qui concerne les militaires et élèves de l'école polytechnique		Directeur de l'école	Directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement
Situations particulières - officiers des corps de l'armement affectés temporairement hors ministère des armées, conformément au 2° de l'article L. 4138-2 du code de la défense et ne relevant d'aucune autre AM1 ou AM2 - secrétaire général du conseil de la fonction militaire de l'armement - délégué aux réserves des officiers des corps de l'armement		Sous-directeur de la mobilité et du recrutement de la direction des ressources humaines	Directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement